

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56
mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :
Mercredi de 8h30 à 12h.



- Le printemps arrive -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit avril, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gêrome FASSET, Maire.

Présents : Gêrome FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ,
Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absent excusé : Mickaël REBILLET,

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

1. Approbation du procès-verbal de séance du 11 février 2022

Après un bref rappel des points abordés, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans faire l'objet de remarques.

2. Création indemnité horaires pour travaux supplémentaires (Délibération 006-2022)

Monsieur le Maire expose que la secrétaire a été partiellement mise à disposition en fin d'année dernière pour renforcer la commune d'Orchamps suite à l'absence de plusieurs agents. Il propose de créer une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) afin de verser une indemnité à la secrétaire pour ce travail supplémentaire sur la base du taux horaire de l'agent. Il explique que c'est une problématique rencontrée au sein des communes et qu'une discussion est en cours à la Communauté de Communes pour mettre en place un service de remplacement en cas d'absence d'agents pour maladie ou congés payés par exemple.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, valide l'institution d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) dès lors que les travaux supplémentaires n'ont pas donné lieu à repos compensateur.

3. Approbation du compte administratif 2021 (Délibération 007-2022)

Monsieur le Maire présente les comptes de 2021 transmis par mail avant la séance et invite les élus à poser leurs questions, *puis sort de la salle.*

Madame BIDAL Valérie, prend la présidence de l'assemblée et propose au vote le compte administratif dressé par Monsieur le Maire tel que résumé ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		102 749,49		17 846,80		120 596,29
Opérations de l'exercice	241 172,23	266 098,37	60 713,23	167 672,89	301 885,46	433 771,26
TOTAUX	241 172,23	368 847,86	60 713,23	185 519,69	301 885,46	554 367,55
Résultats de clôture		127 675,63		124 806,46		252 482,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		127 675,63		124 806,46		252 482,09
RESULTATS DEFINITIFS		127 675,63		124 806,46		252 482,09

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des exécutions budgétaires, le Conseil Municipal, par 5 voix pour approuve le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

4. Approbation du compte de gestion 2021 (Délibération 008-2022)

La trésorerie de Dole, après vérification des chiffres, a transmis le compte de gestion pour l'année 2021 à la commune et demande de délibérer à ce sujet.

9. Travaux rénovation voirie et chemin communal

Le cabinet VERDI, en charge de la maîtrise d'œuvre sur les travaux de voirie a transmis un estimatif ainsi que des plans des travaux à prévoir dans le cadre du projet concernant les rues des Vergers, des Lilas et des chemins communaux. Monsieur VUILLEMENOT se charge de refaire le point sur les matériaux utilisés.

10. Tour de garde des élections

Suite à l'appel à bénévoles pour tenir les bureaux de vote, la commune remercie les personnes qui se sont proposées. Les tours de garde sont organisés comme suit :

DATE DE L'ELECTION	8h00 – 13h00		13h00 – 19h00	
10 AVRIL 2022	Valérie BIDAL		Gérome FASSENET	
	8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 16h00	16h00 - 19h00
	Nicolas VUILLEMENOT Mickaël REBILLET	Valérie POCARD Stéphanie BUNOD	Joël BIDAL Olivier GUILLEMIN	François CRETIN Martial MATZ
DATE DE L'ELECTION	8h00 – 13h00		13h00 – 19h00	
24 AVRIL 2022	Valérie BIDAL		Gérome FASSENET	
	8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 16h00	16h00 - 19h00
	Martial MATZ Mickaël REBILLET	Nicolas VUILLEMENOT Dominique REVEANE	Olivier GUILLEMIN Valérie POCARD	Valérie POCARD Martial MATZ

11. Questions diverses

Commémoration 8 mai : à 9h00 à ROMAIN.

Horaires bruits : **un rappel est fait concernant les horaires pour le bruit. La réglementation dans le JURA est fixée par l'arrêté préfectoral 2012073-0008 du 13 mars 2012 et stipule : « La réglementation de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :**



- **Les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 »**

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire,
Gérome FASSENET